



CONCOURS RÉGIONAL

« FLEURISSEMENT,
PAYSAGE ET
DÉVELOPPEMENT
DURABLE »

VILLE DE GUILHERAND-GRANGES

1 place des 5 continents - 07500 Guilherand-Granges
www.guilherand-granges.fr



VISITE DU JURY



1 - DÉPART MAIRIE

- Terrain sportif des Combes et gymnase Jean-Francois Lamour
- Terrain beach soccer et football cinq

2 - AVENUE CLEMENCEAU

- Centre Hermès
- Parc Clemenceau
- Square Bouchardeau

3 - AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

- Réaménagement du carrefour de l'Europe
- Réhabilitation du bâtiment de la Police Municipale en régie
- Square Helvie
- Réfection du parc du Mazet en 2019 : jardins des découvertes
- Aménagement des giratoires

4 - RUE HENRI DUNANT

- Réaménagement de cet axe structurant en 2025
- Aménagement en régie du parvis de la maison des territoires
- Réaménagement du parc des Magnolias : espace à vivre

5 - RUE PIERRE CURIE

- Mise en place d'un terrain sportif en gazon synthétique en 2024

6 - BD CHARLES DE GAULLE

- Clinique Pasteur
- Promenade des Brandons / bord du Rhône : 3 km de berge
- Désimperméabilisation des cours de l'école de Provence élémentaire et maternelle en régie, en 2023/2024

7 - RUE BELLERIME

- Réaménagement abords de voirie en 2025

8 - AVENUE SADI CARNOT

- Réaménagement de cet axe structurant en 2016

9 - RUE DU LANGUEDOC

- Square Jean-Francois Vialle en 2018
- Réaménagement îlots centraux en régie en 2025

10 - AVENUE DE BEAUCAIRE

- Réaménagement du parvis de l'église Sainte-Eulalie en 2023

11 - CHEMIN DE LA BOISSONNAT

- Agrandissement du jardin du souvenir en régie en 2024
- Désimperméabilisation et végétalisation des pieds de tombes

12 - RUE ANDRÉ MALRAUX

- Parc Renée Antoine : espace à vivre et de refuge
- Collège Charles de Gaulle
- Aménagement du parc de la Savine : espace à vivre et de refuge
- Eco pâturage

ÉDITO



Obtenir le label Villes et Villages Fleuris est une étape exigeante. C'est aussi, pour Guilhaud-Granges, la reconnaissance d'un engagement qui dure depuis plus de 30 ans et qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Derrière chaque aménagement paysager, il y a une politique cohérente et des choix assumés : adapter l'entretien de nos espaces à leurs usages, gérer durablement notre patrimoine naturel, préserver la biodiversité et garantir la sécurité de tous les usagers. Le fleurissement et la végétalisation de l'espace public sont le reflet d'une vision globale du cadre de vie que nous souhaitons offrir à nos habitants.

Cet engagement est collectif. Il repose sur l'implication de nos élus, sur le savoir-faire reconnu de nos agents municipaux, et sur la confiance et la participation de nos concitoyens, qui font de cette démarche une ambition pleinement partagée.

Ce livret vous invite à découvrir notre méthode de travail, nos choix en matière de qualité paysagère et environnementale, et les projets qui nous animent au quotidien et dans l'obtention de cette distinction. Nous espérons qu'il témoignera de notre vocation : faire de Guilhaud-Granges une ville où il fait durablement bon vivre.

Sylvie Gaucher
Maire de Guilhaud-Granges
Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Ardèche



SOMMAIRE

P.4

MISE EN OEUVRE DU PROJET MUNICIPAL

P.14

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

P.19

PATRIMOINE VÉGÉTAL

P.24

GESTION ENVIRONNEMENTALE

P.30

QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

MISE EN OEUVRE DU PROJET MUNICIPAL

CONTEXTE LOCAL

4^E VILLE D'ARDÈCHE

- Commune étendue sur 654 hectares, entre le Rhône et le massif de Crussol
- Carrefour des axes de circulation routière, ferroviaire et fluviale
- 11 500 habitants

VILLE DYNAMIQUE

- Dotée de structures municipales, sportives et culturelles modernes
- Toute l'année, de nombreux rendez-vous dont le marché aux plantes et aux fleurs, le festival des Orgues de Barbarie, les soirées du bord du Rhône, la transhumance, le marché de Noël, la fête nationale, la course cycliste Faun Ardèche classic ...

UN BASSIN D'EMPLOI DANS UN CADRE PRÉSERVÉ

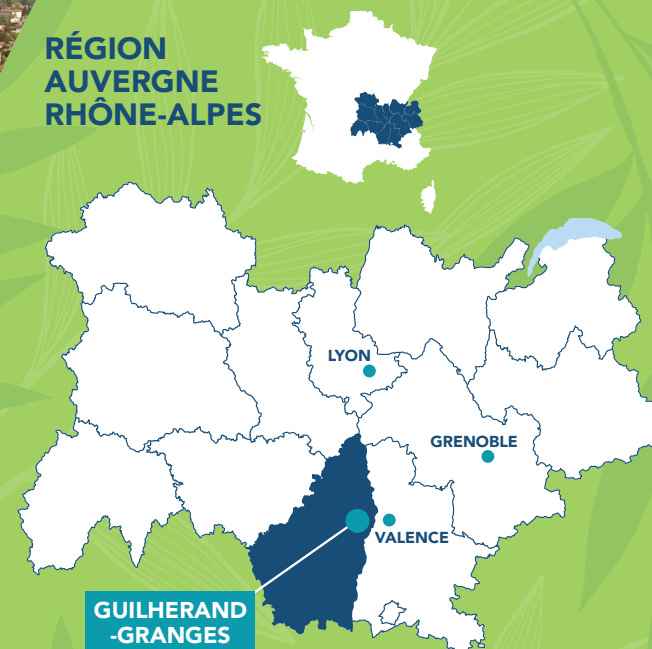
- Cité entreprenante qui affiche une économie dynamique et variée et un fort potentiel humain, générant plus de 4000 emplois
- Un service municipal dédié à l'emploi a par ailleurs été créé en 2008, en appui des ressources humaines des acteurs économiques
- Quelques entreprises marquantes : Faun Environnement, Auchan, PipoMoteur, Bariatrix, Hôpital Privé Drôme Ardèche

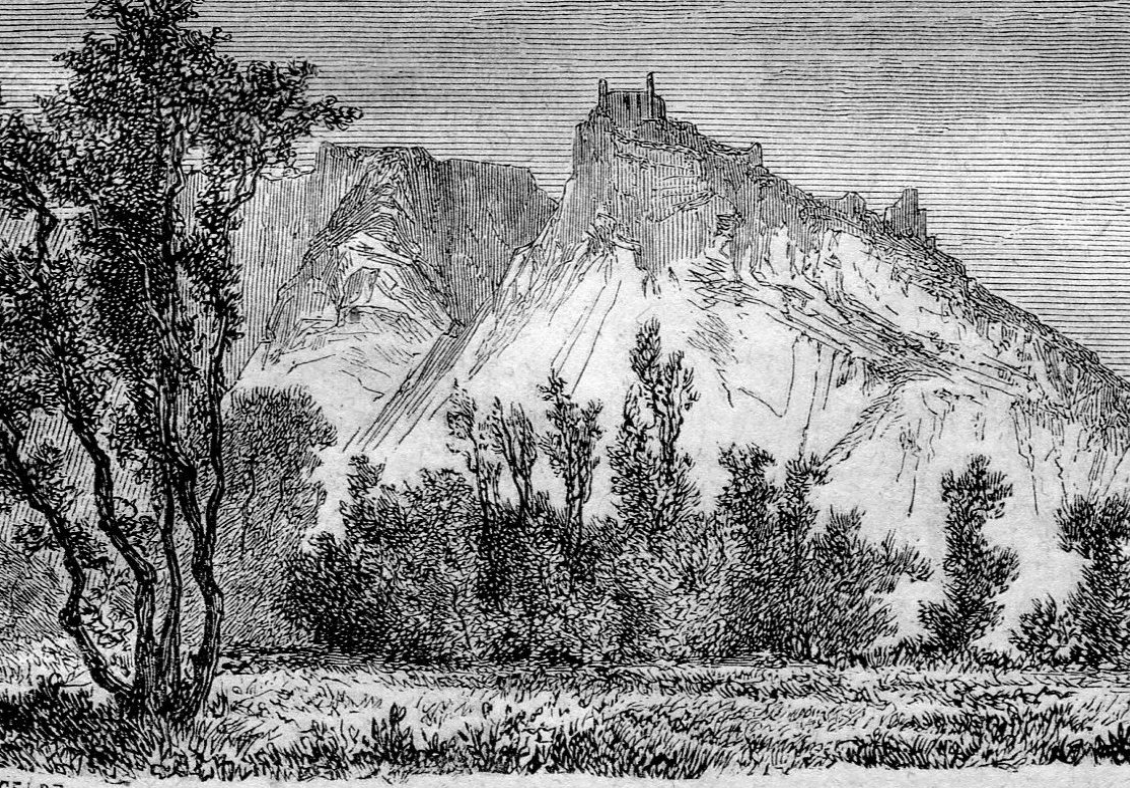
VILLE CITOYENNE

- Première commune ardéchoise labellisée « 3^e fleur »
- Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche éco-citoyenne : implantation de bacs à compost au restaurant municipal et dans les écoles, installation d'un poulailler communal et d'un rucher pédagogique
- Organisation régulière d'actions éco-citoyennes, telles que le nettoyage des berges du Rhône au printemps et en automne

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

RÉGION
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES





UN MOT D'HISTOIRE

En **1965**, les communes de **Guilherand et Granges fusionnent pour former Guilherand-Granges**. La ville connaît ensuite une **forte croissance démographique** à partir des années 1970.

Elle devient progressivement une commune résidentielle attractive de l'agglomération valentinoise. Elle connaît une urbanisation importante dans les années 1970-1990 sous l'égide d'un maire emblématique, **Henri-Jean Arnaud**, qui a dirigé la commune pendant 37 ans (1971-2008) et a fortement contribué à son **développement moderne notamment en termes d'espaces verts**.

- Aménagement des berges du Rhône pour la promenade, le vélo et le sport, intégrées à des parcours écologiques comme la Voie Bleue.
- Création d'équipements culturels, sportifs et scolaires. Développement de zones d'activités et d'un centre-ville rénové. Ville réputée pour son cadre de vie entre Rhône et contreforts ardéchois.



DES ESPACES NATURELS D'EXCEPTION



Des berges du Rhône aménagées et préservées où piétons, vélos, rollers et joueurs de pétanque s'y côtoient harmonieusement. La promenade est intégrée à la Voie Bleue, réalisée par la Communauté de communes Rhône Crussol, qui offre un parcours de 12 km entièrement dédié aux modes de déplacements doux, entre Châteaubourg et Guilherand-Granges.



Le massif de Crussol qui couvre 20% du territoire communal. Il est un exceptionnel réservoir de biodiversité abritant de nombreuses espèces animales et végétales (oiseaux, reptiles, papillons, orchidées,...). Ses pelouses sèches sur calcaire inscrites à la Directive Européenne Natura 2000 recèlent notamment de multiples orchidées, constituant l'un des sites les plus remarquables de Rhône-Alpes. Sur cet écrin rocheux se dresse le château de Crussol, édifice du XI^e siècle classé Monument Historique depuis 1927. Attachée à ce patrimoine, Guilherand-Granges en a fait l'acquisition en 1984. Grâce à un long travail de restauration, désormais conduit par la Communauté de communes Rhône Crussol, et à la construction d'un théâtre de verdure de 3000 places, la forteresse aborde le XXI^e siècle sous le signe des festivités.



Territoire viticole ancestral : Connue autrefois sous le nom de « vin de Mauves » l'appellation Saint-Joseph existe officiellement depuis 1956 et s'étend de Guilherand-Granges au sud, à Chavanay, au nord. La commune est la porte d'entrée méridionale de l'AOC Saint-Joseph. Aujourd'hui plus de 12 hectares pour moitié blanc (Marsanne et Roussanne) et rouge (Syrah) sont cultivés sur le territoire.



GUILHERAND-GRANGES, UNE VILLE ENGAGÉE DANS **UNE DÉMARCHE DE VALORISATION DE SON TERRITOIRE**

LE PARCOURS VERS LA « 3^E FLEUR » EN QUELQUES DATES

1995

Obtention du label « 1^{re} fleur » sur proposition du comité du tourisme à la suite de la récompense du jury départemental reçue 3 années consécutives.

1999

Obtention du label « 2^e fleur » mettant en évidence la justesse des choix d'aménagement réalisés par la municipalité et les services dans une ville en pleine expansion.

2015

Obtention du label « 3^e fleur », 12 ans après une première tentative. Cette distinction vient souligner les efforts réalisés par les élus et les services municipaux pour construire ensemble une ville attractive et de qualité.



MOTIVATIONS POUR L'OBTENTION DU LABEL



Pour nous, être labellisé « Villes et Villages Fleuris », c'est bien plus qu'une reconnaissance esthétique. C'est la validation d'une démarche globale et cohérente, engagée sur le long terme, qui place le végétal au cœur de notre projet de territoire.

À Guilherand-Granges, nous avons fait le choix d'une ville vivante, verte et accueillante. Le fleurissement et la végétalisation de nos espaces publics participent directement à la qualité de vie de nos 11 500 habitants, mais aussi à l'attractivité de notre commune pour les visiteurs, les familles qui souhaitent s'y installer et les acteurs économiques.

Notre motivation est d'abord celle de la cohérence. Tout ce que nous mettons en œuvre : la gestion différenciée de nos espaces verts, les animations (Nettoyage des bords du Rhône, projet nature...) s'inscrit dans une même ambition : ancrer la nature au cœur du quotidien de nos habitants, mettre en place une gestion durable, préserver la biodiversité et renforcer le lien social.

Le label « Villes et Villages Fleuris » nous permet de donner une visibilité à cet engagement, avec les panneaux aux entrées de villes et la fresque sous le pont Mistral, de fédérer nos équipes autour d'un objectif commun et de continuer à progresser en nous inscrivant dans une démarche d'amélioration continue.

C'est une fierté pour notre commune, et une responsabilité que nous prenons très au sérieux.

COHÉRENCE DU PROJET ET TRANSVERSALITÉ



234 AGENTS SUR LA COMMUNE

.....

**40 AGENTS AU SERVICE TECHNIQUE
DONT**

4 AGENTS À LA DIRECTION

5 AGENTS ADMINISTRATIFS

7 AGENTS SERVICE BÂTIMENTS

10 AGENTS SERVICE VOIRIE

**14 AGENTS SERVICE
ESPACES VERTS**

À Guilhaud-Granges, la ville met en avant un savoir-faire municipal complet pour la gestion de son territoire, qui va de la conception à l'entretien des espaces publics, en passant par une transversalité forte entre les services municipaux et les élus.

- Les élus, en lien avec les services techniques, participent dès la phase de conception et orientent les projets selon les priorités de la commune. Ainsi les projets d'aménagements sont pensés de A à Z par la collectivité
- Les travaux municipaux (plantations, entretien des espaces verts, petites voiries, aménagements) sont réalisés directement par les équipes de la commune
- 250 m² de serre municipale avec plus de 10 000 vivaces et graminées produites

Cette stratégie de gestion permet d'obtenir des espaces verts bien entretenus et dynamiques, des projets urbains cohérents et esthétiques, intégrant mobilité, loisirs et biodiversité.

Une ville reconnue pour la qualité de son cadre de vie et l'implication durable des équipes municipales.



ZOOM SUR LES AMÉNAGEMENTS

900 H
TEMPS DES TRAVAUX *

500 000 €
MONTANT DES DÉPENSES



ECOLE DU VIVARAIS

Un aménagement en concertation avec les parents d'élève, les riverains, l'éducation nationale, l'agence de l'eau et les services de la commune a permis la création de deux cours d'école plus ludiques, plus vertes et plus agréables avec la **végétalisation des espaces** et la plantation de 40 arbres, l'installation d'un mobilier en bois innovant entièrement fabriqué dans les ateliers municipaux et la création d'un parc engazonné et arboré pour les habitants du quartier **offrant l'accès à l'arène sportive de la cour élémentaire en dehors du temps scolaire.**

600 H
TEMPS DES TRAVAUX *

100 000 €
MONTANT DES DÉPENSES



JARDIN DU SOUVENIR

Après la réfection des allées centrales et latérales du cimetière, les travaux ont porté sur l'agrandissement qui était destiné au columbarium ainsi qu'au jardin du souvenir.

Un mur de clôture, habillé de pierres de parement rappelant la teinte de la pierre de Crussol, a été créé, ainsi que des cheminements en **béton drainant.**

L'équipe municipale a souhaité rendre ce lieu plus adapté afin de répondre aux besoins des habitants tout en respectant les **valeurs de mémoire et solidarité.** Ce projet permet de garantir un cadre digne et respectueux pour les générations actuelles et futures.

1325 H
TEMPS DES TRAVAUX *

70 000 €
MONTANT DES DÉPENSES



ECOLE DE PROVENCE

Afin d'offrir une cour en phase avec les problèmes d'îlots de chaleur, des travaux réalisés en régie ont permis la **désimperméabilisation** de la cour élémentaire et maternelle, la plantation de **20 arbres et de 500 arbustes et plantes vivaces** ainsi que la pose d'anciens mats de suspension de l'avenue de la République qui soutiennent maintenant une toile d'ombrage.



* en régie

PARC DE LA SAVINE

Le parc de la Savine, d'une superficie de 35 000 m² est aujourd'hui le véritable poumon vert de la ville, avec son verger pédagogique et ses nouveaux aménagements dont des jeux pour enfants, une œuvre d'art végétalisée réalisée par l'artiste ardéchois Sylvain Ristori, des toilettes sèches ainsi qu'un amphithéâtre intégré dans la bute.

Ce parc est un lieu de rencontre et de détente pour tous les âges, mais également un symbole de l'engagement écologique et de la volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants avec la mise en place de :

- Une cuve de récupération des eaux de pluie de 30 000L
- Une micro-forêt sans arrosage (600 jeunes plants forestiers)
- 70 arbres en mottes avec 32 variétés résistantes à la chaleur, irrigué par un système de « bubbler »
- 3 500 arbustes, graminées et plantes vivaces qui assurent une couverture végétale toute au long de l'année
- 18 variétés d'arbres fruitiers entourés de 10 variétés d'arbustes à fruits rouges, avec une couverture du sol par 200 plants de fraisiers
- 1 500 bulbes naturalisables composés d'allium, de narcisses et de camassia
- 3 000m² de prairie fleurie naturalisable, composée d'un mélange de graminées et de fleurs en fauchage tardif afin de servir de milieu de vie pour les insectes pollinisateurs



4150 H **900 000 €**
TEMPS DES TRAVAUX * MONTANT DES DÉPENSES

1000 H **1 720 000 €**
TEMPS DES TRAVAUX * MONTANT DES DÉPENSES



RUE HENRI DUNANT

Après plus de deux ans de travaux, la rue Henri Dunant a subi une forte transformation. À la suite de 4 réunions publiques et de concertation, plusieurs décisions ont été prises : 3 rétrécissements de la chaussée, 3 plateaux traversants, 1 décroché pour « casser » la perspective et donc la vitesse, élargissement du trottoir, passage à 30km/h et vélo en pleine voie avec des îlots adaptés pour leur sécurité.

La végétalisation du parvis de la Maison des Territoires, les accompagnements de voiries et du parc des Magnolias ont été réalisés en régie avec :

- 54 arbres en mottes avec des variétés résistantes aux conditions sèches
- 3400 arbustes, vivaces et graminées dont un essai de plantation méditerranéenne sans arrosage
- 500 bulbes naturalisables

* en régie



GESTION DIFFÉRENCIÉE

Depuis de nombreuses années, la ville de Guilhaud-Granges est engagée dans une démarche responsable pour l'entretien de ses espaces publics, menée au quotidien par ses agents municipaux.

Depuis 2023, l'équipe municipale souhaite renforcer son action à travers plusieurs objectifs : adapter l'entretien des espaces en fonction de leur utilisation, assurer la sécurité des usagers et préserver la biodiversité. La question de la protection des ressources naturelles et notamment de l'eau est aussi au cœur de ce nouveau mode de gestion.

ESPACES FLEURIS

SITUATION

- Entrées de ville, abords des bâtiments municipaux, parcs, jardins et squares majeurs

TONTE

- Effet de gazon soigné mettant en valeur la composition de l'aménagement

FLEURISSEMENT

- Usage de plantes vivaces, des graminées et des arbustes dans des compositions plus horticoles

ARROSAGE

- Arrosage automatique à juste dose pour les pelouses
- Goutte à goutte pour les arbustes et vivaces
- Arrosage à la plantation puis suivi manuel sur 3 ans pour les arbres

ESPACES À VIVRE

SITUATION

- Espaces dédiés aux usagers et jeux récréatifs : parcs et espaces publics de proximité très fréquentés accompagnements de voirie qualitatifs

TONTE

- Effet de pelouse pour l'accueil du public
- Prairie fleurie en fauche tardive
- Usage de plantation mécanisée de bulbes naturalisables

FLEURISSEMENT

- Usage de plantes vivaces, des graminées et des arbustes en mélange

ARROSAGE

- Arrosage automatique pour les pelouses sur les espaces surfréquentés > Jaunissement accepté
- Arrosage à la plantation puis suivi manuel sur 3 ans pour les arbres et arbustes

ESPACES NATURELS

SITUATION

- Espaces dédiés à la biodiversité : bords du Rhône, zones de parc peu fréquentées

TONTE

- Pratique du fauchage tardif
- Développement des spontanées

FLEURISSEMENT

- Priorité à la flore spontanée
- Effet de prairie naturelle

ARROSAGE

- Pas d'arrosage, strict nécessaire pour les arbres et arbustes > Jaunissement des pelouses accepté

ESPACES SPORTIFS

SITUATION

- Espaces dédiés à l'usage sportif

TONTE

- Effet pelouse soignée permettant de bonnes conditions d'utilisation sportives

FLEURISSEMENT

- Aucun

ARROSAGE

- Goutte à goutte pour les arbustes et vivaces
- Arrosage régulier à la juste dose permettant une pratique sportive satisfaisante





-  Espaces fleuris
-  Espaces à vivre
-  Espaces naturels
-  Espaces sportifs



ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE



La démarche « Villes et Villages Fleuris » s'inscrit dans une politique globale d'amélioration du cadre de vie, de valorisation des espaces publics et de mobilisation collective en faveur de la qualité paysagère et environnementale de la commune. Au-delà du fleurissement, elle constitue un véritable projet partagé, associant habitants, élus et services municipaux.

Son animation repose en premier lieu sur une information claire et régulière de la population. Les actions menées, les objectifs poursuivis et les résultats obtenus sont valorisés à travers différents supports de communication : magazine municipal, site internet, réseaux sociaux, affichage, signalétique sur l'espace public. Cette visibilité permet de sensibiliser chacun aux enjeux du cadre de vie et d'encourager la participation citoyenne.

Les temps de rencontre occupent également une place centrale. Les apéritifs de quartiers et les réunions publiques sont des moments privilégiés d'échanges avec les habitants. Ils favorisent l'écoute, le partage d'idées et l'émergence d'initiatives locales, tout en renforçant le lien social autour d'un projet commun.

La réussite de la démarche repose enfin sur une organisation transversale. Elle mobilise étroitement les services techniques, en charge de la conception et de l'entretien des aménagements paysagers, le service communication, garant de la valorisation et de la pédagogie auprès du public, ainsi que les élus, qui impulsent, accompagnent et portent le projet auprès de la population.

Cette coordination permanente permet d'assurer la cohérence des actions, leur lisibilité et leur appropriation par tous, conditions essentielles à la pérennité et à la reconnaissance de la démarche « Villes et Villages Fleuris ».

CONCERTATION

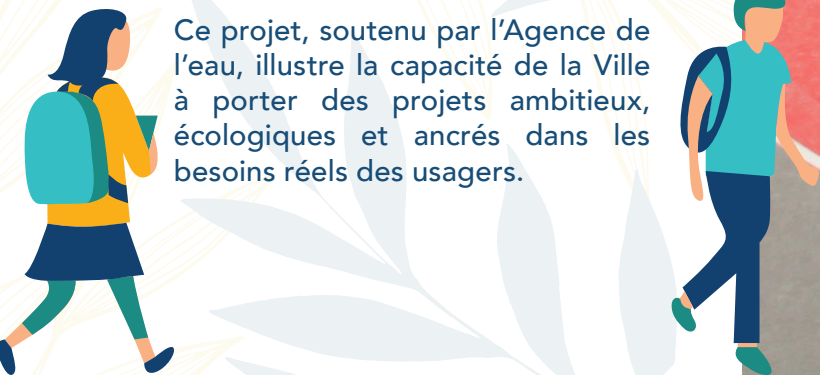
UN EXEMPLE COLLABORATIF

La cour de l'école du Vivarais a été entièrement repensée pour répondre à plusieurs enjeux : problème de stationnement, cour bitumée génératrice de chaleur et terrain végétal sous-exploité.

La Ville a mené ce projet de manière collaborative, en associant élèves, parents, enseignants, agents et riverains à chaque étape, avec l'appui de l'agence Design Tout Terrain.

Le résultat est deux cours transformées : stationnement réorganisé, végétalisation importante (plus de 40 arbres plantés), surfaces bitumées remplacées par des matériaux perméables, espaces de jeux repensés et mobilier éco-conçu par les ateliers municipaux. Une partie de la cour est également accessible aux habitants du quartier en dehors des heures scolaires.

Ce projet, soutenu par l'Agence de l'eau, illustre la capacité de la Ville à porter des projets ambitieux, écologiques et ancrés dans les besoins réels des usagers.



ANIMATIONS ET PÉDAGOGIE



LE RUCHER PÉDAGOGIQUE

C'est un projet municipal qui poursuit trois objectifs complémentaires.

Sur le plan environnemental, l'installation de ruches favorise la protection des pollinisateurs et contribue à la préservation de la biodiversité locale. Sur le plan éducatif, les élèves des écoles de la ville peuvent visiter le rucher pour découvrir le monde des abeilles et mieux comprendre les enjeux environnementaux et alimentaires. Enfin, ce projet s'inscrit plus largement dans la politique de développement durable de la commune, en proposant une action concrète et visible, reflet de l'engagement de la collectivité.



LE POULAILLER MUNICIPAL

Installé dans le parc Clemenceau, il existe depuis 2019 et s'inscrit dans la politique environnementale de la Ville.

Né d'un partenariat entre l'IME, les écoles, l'EHPAD Marcel Coulet et l'association Roule ma poule, ce projet accueille aujourd'hui une dizaine de poules dans un espace fleuri et ombragé. Il remplit une double vocation : sensibiliser les enfants à la nature et au vivant, et créer du lien social entre les différentes générations — élèves, habitants et résidents de l'EHPAD.



L'ÉCO-PÂTURAGE

Mis en place en 2021, il s'inscrit dans la politique de gestion durable des espaces verts de la Ville.

Chaque printemps, un troupeau de moutons prend place sur une parcelle à proximité du Mialan. Puis la fête de la transhumance permet aux brebis, du domaine Rémy Nodin, de se déplacer et de pâturer pendant une quinzaine de jours au parc de la Savine, assurant l'entretien naturel des parcelles communales. Cette approche remplace les interventions mécaniques et contribue à la préservation de la biodiversité, tout en valorisant l'élevage local.

Cet évènement festif, accompagné d'animations et d'un marché de producteurs, crée un moment de lien entre habitants, enfants et monde agricole.

LES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX

La politique de la ville vise à faciliter les mobilités du quotidien tout en réduisant l'empreinte environnementale. Quelques exemples :

- Développement des liaisons piétonnes et cyclables en ville et aux abords de la Voie Bleue
- Installation progressive des stationnements vélos
- Agrandissement des stations de vélos en libre-service Libélo
- Box à vélo situé avenue Clemenceau
- Nouvelle voiture à la station d'autopartage Citiz, plus confortable et pouvant accueillir jusqu'à 4 passagers.
- Actions de sensibilisation menées auprès des scolaires.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale de transition écologique, en lien avec la Communauté de communes Rhône Crussol et Valence Romans Mobilités.



LE PROJET NATURE

Il s'agit d'une initiative du service des espaces verts qui sensibilise les élèves des écoles élémentaires au monde végétal à travers trois ateliers pratiques : le semis en mars dans les serres municipales, le repiquage en avril, puis la plantation en mai directement dans les espaces scolaires. Ce projet, mené conjointement par les agents de la Ville et les enseignants, permet aux enfants de suivre le cycle complet d'une plante et de reproduire cette expérience chez eux.



ACTIONS EN FAVEUR DES TOURISTES



Le tourisme à Guilhaud-Granges s'articule autour de trois atouts majeurs.

La Voie Bleue et les berges du Rhône constituent un axe touristique fort, animé par de nombreux événements estivaux (marchés nocturnes, guinguettes, festival des orgues de Barbarie) et un snack saisonnier ouvert d'avril à octobre.

La commune est également la porte d'entrée méridionale de l'AOC Saint-Joseph, valorisée à travers des master classes, ateliers de dégustation et balades dans les vignes, notamment lors du Mondial du Saucisson et de la foire Saveurs et Terroir.

Enfin, Guilhaud-Granges s'affirme comme une terre de cyclisme, ville de départ et d'arrivée de la Faun Ardèche Classic chaque année depuis 2016, les Championnats d'Europe de vélo sur route en octobre 2025 et la Montée Mythique du Val d'Enfer, dont la signalétique est en cours de développement.



PATRIMOINE VÉGÉTAL COMMUNAL EN CHIFFRES



40 HA

D'ESPACES VERTS
EN GESTION
DIFFÉRENCIÉE

24 HA

DE SURFACE
D'AGRÉMENT

13 HA

DE ZONE
NATURELLE

3 HA

DE PELOUSE
SPORTIVE

3 500

ARBRES
D'ORNEMENTS

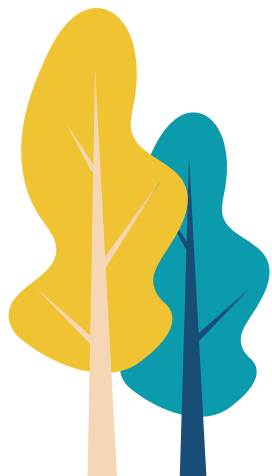
15 000

VIVACES

10 000

BULBES





LES ARBRES



- 2 000 arbres isolés
- 1 500 arbres d'alignement
- 100^{aine} de variétés différentes
- 500 arbres plantés en 10 ans
- 1000 m² de micro-forêts

La Ville innove en réduisant drastiquement la taille de ses platanes pour davantage d'ombrage.

Afin de lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité, la Ville met en œuvre un projet d'abandon progressif de la taille de ses platanes architecturés sur les sujets qui le permettent.

Sur les 3500 arbres que la commune a en gestion, 350 platanes soumis aujourd'hui à la taille « en tête de chat » pourront être convertis vers une forme semi-libre. La conversion permettra d'augmenter l'ombrage de ces grands arbres et les habitats pour la faune.

L'année 2026 est une phase pilote, avec 32 platanes concernés, dans 4 sites.

Le choix des platanes conduits en taille de conversion s'est fait en concertation avec notre prestataire d'élague, les services techniques de la Ville et l'Organisme National des Forêts Végétis (ONFV).

Ils seront étroitement suivis et contrôlés afin d'étudier la poursuite, voire la généralisation de ce projet.

La Ville se lance dans un changement majeur en matière de gestion des arbres, qui s'appuie sur d'autres mesures comme la création de micro-forêt (parc de la Savine, parc des Magnolias) et la plantation d'environ 50 arbres par an dans ses nouveaux aménagements ainsi qu'un projet de forêt urbaine de 3.5 ha à l'entrée sud de la commune. La mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettra d'établir un inventaire de l'ensemble des arbres de la ville et d'engager une réflexion sur une charte de l'arbre.

Avec ce projet de réduction de la taille, la Ville espère inspirer des régies, des propriétaires et d'autres communes afin de contribuer à l'augmentation globale de la surface foliaire urbaine. Toutes les forces concernées doivent être mobilisées pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique et améliorer la qualité de vie en ville.

LES ARBUSTES

Depuis trois ans nous mettons en place **une taille raisonnée de nos arbustes** avec l'objectif de **stimuler leurs floraisons** et d'obtenir **une croissance harmonieuse**. Nous tenons compte des périodes de floraison pour effectuer leurs tailles aux bons moments.

En parallèle, faisant le constat que certains espaces vieillissants ne permettent pas une taille raisonnée (mauvais choix variétal, visibilité...), nous aménageons et réaménageons nos massifs arbustifs, avec un choix variétal, **prenant systématiquement en compte le développement des végétaux, l'espace disponible** et la dangerosité du site pour éviter des tailles drastiques.

Nous favorisons également **des plantations denses en plusieurs strates**, avec l'utilisation de **couvre sol persistant** afin de protéger le sol et de limiter le désherbage. Chaque plantation est accompagnée d'**une bâche biodégradable, d'un paillage** issu de nos déchets de taille ou d'élagage et d'un arrosage localisé afin d'assurer la reprise. Nous réalisons également **des essais de plantation méditerranéennes sans arrosage** afin de végétaliser des espaces difficiles comme des îlots centraux de voirie.

Depuis plusieurs années nous sommes équipés de matériel électrique, **taille haie, tronçonneuse et sécateurs électriques** nous permettant de **réduire les nuisances sonores et les émissions de gaz d'échappement** pour le confort des agents et des riverains.



12 000 m² de massifs arbustifs

3 km de haie vive au bord du Rhône et **9 km** le long de la déviation

300 m² de plantation méditerranéenne sans arrosage

170 cyprès de Provence

100 lilas des indes en port semi-libre

LES PLANTES VIVACES ET LE FLEURISSEMENT



FIN DES 2 CAMPAGNES ANNUELLES DE FLEURISSEMENT = DES PLANTATIONS PLUS DURABLES DANS NOS MASSIFS

Dès la fin de l'année 2023, les plantations de vivaces ont été généralisées sur l'ensemble de la ville. En effet, ces plantes se développent, fleurissent sur plusieurs années, subsistent à l'hiver et supportent mieux la sécheresse. Ainsi, les massifs n'ont plus besoin d'être renouvelés complètement deux fois par an et demandent surtout moins d'arrosage.

Avec la grande variété de formes, de feuillages et de couleurs qu'elles offrent, les vivaces continueront de sublimer nos espaces.

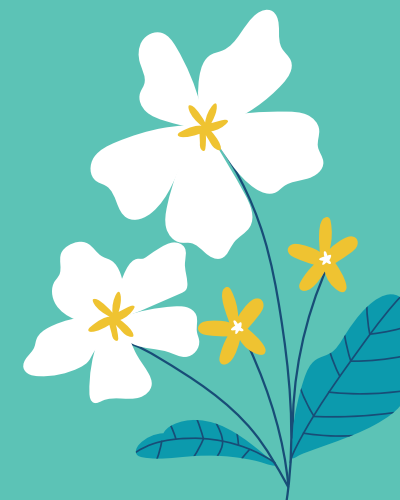
Les autres avantages sont nombreux : **économie d'énergie** car besoin de moins de chauffage pour la production des plants, réduction de l'arrosage

grâce à un paillage systématique et au goutte à goutte, réserve de « pieds mères » facile à bouturer ou à diviser.

RÉAMÉNAGEMENT DES ABORDS DE VOIRIE = FLEURISSEMENT VIVACE

Depuis 2024, avec la baisse drastique de l'arrosage par aspersion, de nombreuses pelouses présentes en abords de voiries, ne remplissent plus leur rôle esthétique.

Nous engageons donc de nombreux travaux de réaménagement de ces espaces par la plantation de mélanges 60% graminées afin de garantir une couverture continue du sol et 40% de vivaces fleuris pour ramener de la diversité et un fleurissement perpétuel, complémentaire de nos compositions vivaces.



10 000 bulbes naturalisables

15 000 vivaces et graminées

1 300 m² de compositions vivaces, pour **800 variétés**

PELOUSE ET PRAIRIE

Jusqu'en 2023, une tonte uniforme était réalisée sur la commune, appauvrissant les espaces en biodiversité au profit des graminées.

La pratique de la **tonte raisonnée** permet de réfléchir à l'utilisation des espaces, en y adaptant la fréquence et la hauteur de tonte (**plateau de coupe relevé à 10 cm**). Certaines zones, peu utilisées et naturelles, ne sont plus tondues au profit d'une fauche tardive au mois de juillet. Cette nouvelle pratique favorise **le retour de la flore spontanée et de son cortège d'insectes auxiliaires**. Des labyrinthes et des semis de prairies fleuries viennent, ici et là, accentuer **l'embellissement de ces espaces**.

La mise en place d'une tonte raisonnée a permis de mettre en place **3 ha de fauches tardives** dans des endroits peu utilisés de la ville, ce qui **favorise la biodiversité**. L'achat en 2024 d'un broyeur ramasseur « tondobac » nous permet d'entretenir ces zones en renforçant la biodiversité avec la possibilité d'exporter les déchets de tonte.



4 tondeuses autoportées dont une dédiée à la surface sportive

24 Ha de surface d'agrément conduite en tonte raisonnée

3 Ha de surface sportive divisée par deux en 2023 avec la création d'une surface synthétique

3 Ha de surface d'agrément conduite en fauche tardive

3 000 m² de prairie fleurie semée en 2025



GESTION ENVIRONNEMENTALE



CRÉATION D'UNE VÉRITABLE TRAME VERTE

Les chantiers conduits ces dernières années ont contribué à la création progressive d'une véritable trame verte, assurant une connexion « mobilités douces » entre le centre-ville et le parc du Mazet

-  Zone Natura 2000
-  Continuité écologique
-  Continuité écologique à renforcer

SENSIBILISATION



Mise en place, sur le terrain, d'une signalétique à destination des usagers, afin de présenter les nouveaux modes de gestion en matière de tonte, d'arrosage et de fleurissement.

En collaboration avec les services techniques et le service communication, plusieurs panneaux ludiques et pédagogiques sur la gestion différenciée sont en cours de réflexion et devraient voir le jour d'ici quelques mois.



GESTION DE L'EAU

L'équipe municipale, en relation avec le service technique a décidé de mettre en place, dès 2023, des changements profonds dans la stratégie d'arrosage et d'aménagement des espaces verts. Nous nous engageons depuis 3 ans dans une stratégie de gestion durable de nos espaces.

Mais nous avons aussi à cœur, de maintenir des espaces de fraîcheur nécessaires à la qualité de vie à Guilhaud-Granges ainsi que de pérenniser notre patrimoine arboré.



-50%
POUR L'EAU POTABLE

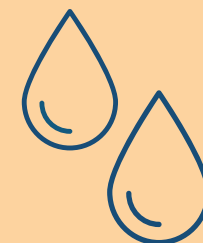
-60%
POUR L'EAU DE FORAGE

-50%
POUR L'EAU DE FORAGE
DESTINÉE AUX TERRAINS SPORTIFS



ACTIONS MENÉES

- 1 000m² de micro forêt sans arrosage
- 3 000L de récupération d'eau de pluie
- Création d'un terrain synthétique
- Acceptation des pelouses sèches en été
- Mise en place systématique de bubbler (goutteur haut débit) en pied d'arbre
- Conversion de notre fleurissement annuel en vivaces pérennes





PROTECTION DU FLEUVE

Située sur la rive droite du Rhône, Guilha rand-Granges est particulièrement attachée à la qualité de son cadre de vie, notamment offert par le Fleuve Roi. Depuis de nombreuses années, la commune mène une politique active afin de sensibiliser toute la population à la connaissance et à la protection de cet espace naturel exceptionnel qui est aussi un véritable corridor écologique.

La mise en place depuis 2008 du Nettoyage des berges du Rhône s'inscrit pleinement dans cette démarche. En effet, 2 fois par an, les volontaires de tout âge sont conviés sur une matinée pour récolter, équipés de seaux et de gants, les déchets laissés par des promeneurs indécents et ramenés par le Rhône. Une action citoyenne et intergénérationnelle qui permet de prendre soin des berges communales et surtout d'interpeller sur les incivilités. Les dernières éditions ont notamment été l'occasion de porter l'attention sur la récolte des petits déchets (bouchons, mégots...), résultats de mauvais gestes quotidiens qui, répétés, finissent par nuire à notre environnement.

Pour aller encore plus loin dans cette dynamique, la ville de Guilha rand-Granges met en place, avec le soutien de la CNR, fidèle partenaire du Nettoyage des berges du Rhône, l'opération « Ici commence le Rhône ».

Sur le terrain, elle se traduit très concrètement par le marquage de cette mention aux abords des grilles d'eaux pluviales.

L'objectif est d'inciter aux bons comportements devant une grille d'eaux pluviales et ainsi lutter contre le déversement de produits polluants (solvants, pesticides, peintures, graisses...) et le jet de déchets nuisibles tels que les mégots ou encore les déjections canines. Aujourd'hui, la quasi-totalité des eaux pluviales arrive dans le Rhône, sans épuration. Ainsi, chaque geste citoyen permet de protéger cette ressource naturelle si précieuse. Cette action s'associe pleinement au message « Ici commence la mer » portée par plusieurs territoires. Elle permet ainsi la sensibilisation bien en amont des côtes, en lien avec le milieu que les habitants côtoient au quotidien.



GESTION DES DÉCHETS



DÉCHETS DE CANTINE

La cuisine centrale municipale de Guilherand-Granges prépare plusieurs centaines de repas journaliers destinés aux cantines des écoles de la ville. Depuis plusieurs années, la ville s'est engagée dans une démarche de valorisation des biodéchets de la restauration scolaire : les restes alimentaires et biodéchets issus des préparations et des repas sont valorisés par compostage plutôt que d'être envoyés avec les ordures ménagères. Depuis septembre 2023, la commune

de Guilherand-Granges a choisi d'externaliser la collecte des biodéchets de ses cantines scolaires (ainsi que ceux de l'EHPAD) à la société RoValTerre. Cela représente plus de 10 tonnes de biodéchets valorisés par an.

COMPOST

Il existe des dispositifs pour se procurer un composteur à prix réduit ou participer à des composteurs collectifs. La ville, en partenariat avec

l'association Art'déchets, gère 4 sites de compostage où tout habitant peut déposer ses déchets organiques, en lien avec les services techniques.



ORDURES MÉNAGÈRES

La gestion des ordures ménagères à Guilherand-Granges s'inscrit dans une organisation intercommunale portée par la Communauté de communes Rhône Crussol, avec un objectif clair : réduire les déchets, améliorer le tri et optimiser le service rendu aux habitants.

PAILLAGE

Les déchets de taille d'arbustes sont stockés sur la plateforme déchets verts de la commune, ils sont ensuite broyés par un prestataire et réutilisés sous forme de Bois Raméal Fragmentés (BRF) afin d'être épandus sous forme de paillage dans les deux micro-forêts et dans les compositions vivaces.

Les déchets d'égavage sont stockés et utilisés comme paillage dans les massifs arbustifs et comme mélange azoté dans les composteurs communaux.

ÉNERGIE

CHAUFFAGE BÂTIMENTS

La mairie de Guilhaud-Granges a mis en place des actions pour réduire les consommations liées au chauffage, à la ventilation et à la climatisation, notamment dans les bâtiments publics.

- Télégestion des systèmes de chauffage-ventilation-climatisation
- Remplacement et régulation des chaudières et systèmes de chauffage

L'objectif initial de réduction de la consommation (12 %) a été dépassé, atteignant environ 36 % d'économies sur certains sites testés.

- 36%

DE LA CONSOMMATION SUR CERTAINS SITES



ECLAIRAGE PUBLIC

Un chantier global de rénovation de l'éclairage public a été entrepris sur la ville depuis 2020 avec le soutien du Territoire d'énergie Ardèche afin de consommer moins et mieux. 370 points lumineux ont été remplacés par des LEDS moins énergivores et plus efficaces.

Aussi, la municipalité a décidé d'éteindre les zones peu fréquentées (35% de la ville) de 1h00 à 5h00. Cela a permis de réduire fortement la consommation d'électricité. Outre l'aspect financier, cette mesure diminue les émissions de CO² et réduit la pollution lumineuse, qui perturbe la biodiversité nocturne.

48%

D'ÉCLAIRAGE EN LED SUR LA COMMUNE



FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

La commune a mis en place une indemnité annuelle pour les agents qui se rendent au travail à vélo, à pied, en co-voiturage... Le montant, allant de 100 à 300 € par an, est conditionné par le nombre de jours de réalisation effective des trajets mentionnés.

Cette mesure a été adoptée par délibération du conseil municipal pour encourager les modes de déplacement écologiques.

300€/AN

MONTANT MAXIMUM



QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

MAITRISE DE LA PUBLICITÉ ET DES ENSEIGNES

La publicité sur l'espace public et les enseignes extérieures sont réglementées par un Règlement Local de Publicité (cadre communal) visant à préserver le cadre visuel urbain.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Sur tous nos derniers chantiers d'aménagement de voirie, l'enfouissement des réseaux aériens est systématique, notamment sur les rues Gustave Eiffel, Anatole France, et Bouvat. Ces travaux visent à moderniser l'infrastructure et améliorer l'esthétique et la sécurité.

PROPRETÉ URBAINE

Derrière chaque rue propre, il y a le travail discret mais indispensable de 4 agents municipaux à temps plein. Leur présence au quotidien, souvent dès les premières heures du matin,

contribue à faire de Guilhaing-Granges un environnement où il fait bon vivre. Plusieurs moyens sont à leur disposition : la micro-balayeuse, le triporteur et la voiture/camion 100% électrique.

La ville dispose également d'un service de propreté urbaine qui intervient pour l'effacement des graffitis sur le domaine public.



173
CORBEILLES DE RUE

39
TOUTOUNETS

10
WC PUBLICS

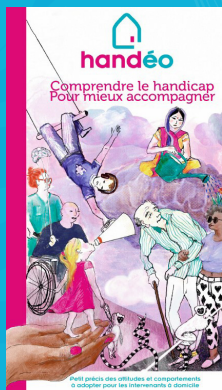
ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

- Depuis juillet 2020, la commission accessibilité, composée d'élus, de représentants d'associations mais aussi de citoyens en situation de handicap ou non, se réunit en moyenne une fois par trimestre.
- Quelle que soit la situation, il s'agit de trouver une solution équivalente pour toute personne, valide ou porteuse d'un handicap, que ce soit pour l'accès des bâtiments publics, mais aussi pour celui des sites internet (pour les personnes malvoyantes), pour la signalétique (choix des formes et des couleurs), pour l'école (de la petite enfance aux études supérieures avec mise à disposition de tablettes, bâtiments adaptés, etc), pour l'emploi (accueil et accompagnement spécifiques pour personnes handicapées)

GUIDE DE SENSIBILISATION HANDÉO

- Ce guide est une actualisation de la première version de 2009, révisé au regard de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) ainsi que de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées.
- Ce livret présente quelques conseils élémentaires dans les échanges et les rencontres avec les personnes atteintes d'un handicap quel qu'il soit. Il ne vise aucunement à l'exhaustivité mais permettra de chasser quelques idées reçues et d'adopter des



postures et comportements simples afin d'aider la personne.

- La commune a souhaité s'associer pleinement à cette nouvelle version en ayant ses propres guides personnalisés, une première en France !

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

- Mise en place d'un élévateur électrique dans le hall du gymnase du Centre Omnisports.
- Plateforme élévatrice pour la scène de l'Agora permettant la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- Installation d'une boucle magnétique à l'Agora permettant aux personnes malentendantes d'accéder aux divers spectacles proposés.
- Accessibilité PMR lors des diverses manifestations de la commune (chaises suffisantes lors des cérémonies, «dépose-minute» au niveau du snack sur les berges du Rhône pour accès aux marchés d'été...).
- Continuités piétonnes (et cycles) entre l'avenue Clemenceau et la rue Charcot : élargissement des cheminements, suppression des bordures, création d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée...

La Municipalité est depuis très longtemps sensibilisée au handicap avec une vraie volonté d'accès pour tous, avec pour exemple le complexe Jean- François Lamour, 1^{er} gymnase handisport en Rhône-Alpes.



A scenic photograph of a lake with two people sitting on a wooden bench in the foreground, looking out over the water. A large, leafy tree is on the left, and a line of trees with autumn foliage is on the far shore. The sky is blue with light clouds. The image is framed by decorative teal and yellow shapes on the left and right sides.

VILLE DE GUILHERAND-GRANGES

1 place des 5 continents

www.guilherand-granges.fr

